

Membres PRÉSENTS :

- Monsieur ARMENGAU Alexis, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
- Monsieur BARBASTRE Philippe, Union Fédérale des Consommateurs
- Madame BATTLE Frédérique, D.R.E.A.L. Occitanie
- Madame BOSSIS Catherine, Conseil Régional Occitanie
- Madame BOYER-CORCUFF Marie-Laure, SAGE des nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
- Madame BRETON Marie, commune de Leucate
- Madame GERBER Mariette, commune de Treilles
- Monsieur GOT Alain, commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque
- Madame JETHRIT Hélène, Agence de l'Eau RMC
- Monsieur LEVASSEUR Joël, commune de Saint-Hippolyte
- Monsieur NAVARRO Charles, Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- Madame MOTHE Héloïse, D.D.T.M. de l'Aude
- Madame PASERO Émilie, Parc naturel marin du Golfe du Lion
- Monsieur PELLET Yves, Communauté de communes Salanque Méditerranée
- Monsieur PY Michel, Grand Narbonne agglomération
- Madame ROQUES Christine, Association ECCLA
- Madame THERON-CHET Marie-Christine, Conseil Départemental de l'Aude

MANDATS :

- Monsieur DELMAS Sébastien, Fédération de Pêche 66
- Monsieur DEVIC Bernard, commune de Caves
- Monsieur MARTINEZ Théophile, PMM
- Monsieur GHORIS Vincent, Comité Départemental de Voile de l'Aude
- Madame ROLLAND Martine, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Membres EXCUSÉS :

- Monsieur ABELANET Pierre, commune de Fitou
- Monsieur DAVID Loïc, Prud'homie Leucate
- Madame DEDEBANT Estelle, commune d'Opoul-Périllos
- Monsieur DI CRESCENZO Alain, Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie Occitanie
- Monsieur FERRAND Alain, SCOT de la plaine du Roussillon
- Madame GUIRADO Marie-Laure, commune Le Barcarès
- Monsieur LACUVE Jean, GIP - Association des riverains
- Monsieur LOPEZ Jean-Jacques, commune de Salses-le-Château
- Monsieur MURCIA David, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate

Personnes PRÉSENTES :

- Monsieur RECIO Luc, Sous-Préfet de Narbonne
- Madame ALBERT Marine, Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Madame BERNAL Ghislaine, Sous-Préfecture de Narbonne
- Madame FONBONNE Laurence, RIVAGE
- Madame MAILHEAU Marie, RIVAGE

ORDRE DU JOUR

- Election du Président
- Fonctionnement de la CLE
- SAGE : Bilan et Perspectives
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Monsieur le Sous-préfet Rémi RECIO préside le début de réunion de la Commission Locale de l'Eau. Il remercie les membres de leur venue et précise qu'il s'agit d'une CLE de renouvellement. M. RECIO confirme que le quorum est atteint pour la séance.

I. ELECTION DU PRESIDENT

M. RECIO procède à l'élection du président. Il annonce que la Sous-préfecture a reçu la candidature de M. Michel PY, président sortant de la CLE et demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature. Aucun autre membre ne se présente.

M. RECIO précise que seuls membres du collège 1 peuvent voter et que si personne n'y voit d'objection, il sera procédé à un vote à main levée.

Résultat du vote pour l'élection M. PY à la présidence de la CLE :

Nombres de représentants du collège I en date du 01/03/24		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
18	10	3
Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

M. Michel PY est élu président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

À la suite de son élection M. PY remercie les membres de la CLE pour son élection à la Présidence et remercie M. RECIO pour son intervention et la contribution de ses services qui ont permis ce renouvellement de CLE.

Il rappelle que les actions menées lors des mandatures précédentes ont permis l'atteinte des objectifs fixés par la DCE de Bon État écologique en 2015 et chimique en 2021.

C'est cette dynamique et ces résultats que M. PY souhaite pérenniser pour le territoire.

M. PY énonce l'ordre du jour et passe au premier point qui porte sur le fonctionnement de la CLE avec :

- L'approbation des Règles de fonctionnement
- L'élection du Vice-président
- La désignation des membres du Bureau

II. FONCTIONNEMENT DE LA CLE

II.1. Présentation et Approbation du Règlement intérieur

Mme MAILHEAU, animatrice SAGE, explique que les Règles de fonctionnement n'ont pas beaucoup été modifiées par rapport à celles approuvées en 2018, sauf une mise à jour par rapport aux évolutions règlementaires.

Sur les 13 articles que comporte le Règlement, elle rappelle les règles de désignation des membres de la CLE par rapport aux demandes du Code de l'environnement et, sur notre territoire, à la volonté d'un équilibre entre les 2 départements pour la représentation des acteurs en CLE et dans le Bureau. Elle rappelle aussi en particulier les articles de délégations et de consultation de la CLE qui encadrent la validation des avis qui sont demandés à la CLE suivant l'étendue du projet :

- Réponse CLE : dossiers Autorisation sur projets à impact BV majoritaire
- Réponse Bureau : dossiers Autorisation sur projets à impact échelle locale
- Réponse Président : problèmes courants, consultations techniques et dossiers Déclaration

M. PY demande s'il y a des remarques et propose le règlement au vote :

Approbation des Règles de fonctionnement à l'unanimité

II.2. Election du vice-président

Pour assurer la continuité, M. PY propose de reconduire M. Alain GOT à la Vice-présidence en raison de leur longue et efficace collaboration au sein de la CLE mais également au sein de RIVAGE.

M. PY demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature. Aucun autre membre ne se présente.

M. PY précise que seuls les membres du collège 1 peuvent voter et que si personne n'y voit d'objection, il sera procédé à un vote à main levée.

Résultat du vote pour l'élection M. GOT à la vice-présidence de la CLE :

Nombres de représentants du collège I en date du 01/03/24		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
18	10	3
Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

M. Alain GOT est élu vice-président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

II.3. Désignation des membres du Bureau

Après l'élection du vice-président, M. PY rappelle qu'il faut procéder à la composition des membres du Bureau. Avec toujours la volonté de préserver un équilibre entre les parties Nord et Sud de l'étang ainsi qu'entre les différentes de Collectivités.

Pour les 4 membres du collège I, M. PY propose :

- Le président : M. Michel PY
- Le Vice-président : M. Alain GOT
- Une EPCI, PMM, avec M. Théophile MARTINEZ
- Un département, l'Aude, Mme Marie-Christine THERON-CHET

Il demande s'il y a des remarques et procède au vote.

Nombres de représentants du collège I en date du 01/03/24		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
18	10	3
Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

M. Michel PY, M. Alain GOT, M. MARTINEZ Théophile et Mme Marie-Christine THERON-CHET sont élus au Bureau de la CLE.

Pour les 2 membres du collège II, M. PY propose :

- Un représentant de la pêche : M. Loïc DAVID
- Un représentant de la Chasse, représenté localement par M. Charles NAVARRO.

M. PY demande s'il y a des remarques. Madame ROQUES, de l'association ECCLA, regrette que sa candidature n'ait pas été retenue. M. PY répond que ce choix a été fait car ce sont 2 acteurs actifs et représentatifs du territoire et comme il ne faut que 2 membres, il paraît pertinent de leur donner la priorité. Toutefois, il tient à prendre compte de cette remarque et ne manquera pas de consulter autant que nécessaire l'association ECCLA, qui est un membre actif de la CLE.

Il procède donc au vote.

Nombres de représentants du collège II en date du 01/03/24		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
10	3	2
Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	0	1

M. Loïc DAVID et M. Charles NAVARRO sont élus au Bureau de la CLE.

Pour les 2 membres du collège III, M. PY propose les 2 représentants réglementaires :

- Un représentant de l'Agence de l'Eau.
- Un représentant de la DDTM 11.

Le collège III approuve cette désignation.

L'Agence de l'Eau et la DDTM 11 sont désignés pour le Bureau de la CLE.

M. PY remercie les membres pour leur participation et passe la parole à Marie MAILHEAU pour le reste de l'ordre du jour.

III. SAGE : BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

Les bilans complets du SAGE et de RIVAGE seront disponibles sur le site ou sur simple demande. Aujourd'hui, seules les principales actions sont présentées dans le diaporama et les échanges dans le compte-rendu.

III.1. Le tableau de bord 2023

Le tableau de bord compile l'ensemble des actions qui répondent aux 5 Orientations stratégiques du SAGE (et à leurs dispositions) : ainsi certaines actions sont incluses dans plusieurs dispositions (telles que schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable que l'on retrouve dans les actions dans « pluvial » et dans « eaux usées »). En outre, il fait le recensement de toutes les actions, même ceux hors maîtrise d'ouvrage (MO) de RIVAGE.

On analyse 4 types d'actions :

- concertation-planification (animation)
- amélioration des connaissances (indicateur de milieu ou faune/flore)
- amélioration de la qualité des milieux (ponctuel/diffus)
- sensibilisation = action transversale de RIVAGE

Sans reprendre l'intégralité du tableau, la présentation d'une synthèse des actions par rapport à leur état d'avancement fait ressortir la prépondérance des actions récurrentes, terminées tous les ans. Les principales évolutions correspondent à des actions finies qui redémarrent (animation du GALPA EMA ou études sur le Karst) ou à une mise à jour des actions non démarrées en actions abandonnées (ARS...).

L'analyse des actions par rapport aux thématiques SAGE montre logiquement l'importance du nombre d'actions sur la qualité des milieux aquatiques (renforcée par la gouvernance avec le SAGE nappes Roussillon et le SMBVA pour le Karst), mais également des actions sur les zones humides et la biodiversité : grâce aux interactions avec N2000 et la SGZH.

III.2. Actions de Concertation-planification

Présentation du travail de la CLE :

- Modification CLE : appui technique et administratif auprès de la Sous-préfecture de Narbonne pour le renouvellement de la CLE. AP de renouvellement signé le 18 décembre 2023.
- AVIS 2023 : la CLE a été consultée sur 6 dossiers + 13 dossiers avec les autres missions de RIVAGE. On peut noter l'importance des consultations techniques sur la mise en pratique des projets, mais également celles en amont des dépôts des dossiers. On observe aussi une augmentation des demandes d'avis sur des projets de forages (d'où l'importance de la concertation avec les nappes et avec le karst).
- Concertation 2023 : 1 Copil PAEC (action de la Stratégie agricole) + 1 CLE agriculture + 1 CLE bilan + Gouvernance avec la participation aux CLE et échanges techniques avec les autres SAGE du territoire (NPPR)

Programme 2024 en continuité ; déjà 4 avis donnés.

Pas de remarques.

III.3. Actions sur l'amélioration des connaissances :

Recensement et analyse de tous les suivis réalisés sur la lagune, même ceux hors MO de RIVAGE :

- Réalisation et analyse de suivis mensuels sur 4 localisations autour de l'étang définies par rapport aux différentes conditions qu'on peut trouver sur notre lagune :
 - Bilan 2023 : on observe une eau très salée sans dessalure automnale, mais moins chaude que 2022.
 - Interannuel : **Salinité** : 2023, année la plus salée (records particulièrement à la Roquette) et 2011 la plus douce. Pas d'augmentation marquée, si ce n'est ces 2 dernières années, ce qui peut être mis en relation avec l'absence d'apport d'eau douce (à noter le rôle tampon des ouvertures à la mer).
- Observation et analyse des plantes aquatiques aux sorties des 4 stations d'épuration (STEP) qui rejettent dans la lagune :
 - Impact limité des STEP
 - 2022 et 2023 correspondent aux meilleures années depuis le début des suivis (2010) : avec Le Barcarès où tout est très bon, Saint-Hippolyte qui confirme sa restauration après les travaux STEP et réseaux. L'état du milieu dans la Roquette reste difficile, mais ce n'est pas dû à la STEP, plutôt au confinement naturel de la zone.
- Analyse du suivi des Herbiers sur 7 zones à enjeux de l'étang :
 - Régression des limites entre 2022-23 (-225m), un peu globale mais surtout dans Roquette
 - Interannuel : mieux qu'état initial, puis stabilité malgré variations interannuelles. Record en 2017 avec +260m, surtout en zone profonde.
- Analyse des résultats des Réseaux de suivis par l'Ifremer, importants pour la conchyliculture, REMI-REPHY :
 - REMI : réseau de suivi sur la microbiologie (bactéries). 0 alerte - sans doute favorisé par l'absence de pluie.
 - REPHY : suivi sur les phytoplanctons, pic sur les huîtres en janvier et gros bloom sur les moules.
- DIVERS :
 - **Crabe bleu** (suivi par le Réseau ALIEN -enquête pêcheurs amateurs - et par le CPRM) : à noter une **augmentation de la population dans Salses-Leucate. Toutefois**, cela ne correspond pas forcément pas à une augmentation du nombre d'individus mais à celle des remontées d'observations par un nouveau pêcheur. Ce qui serait cohérent avec la salinité particulièrement élevée qui a plutôt un impact de frein (comme sur les autres lagunes qui marquent plutôt un ralentissement). D'où l'importance de mieux connaître leur comportement en lagune et la confirmation de besoin de les capturer même chez nous (parce que, oui, il y en a).
 - Projet d'installation de limnigraphes et échelles limnimétriques en lagune à mettre en lien avec ceux déjà existants dans les zones humides.

Remarque sur les connaissances :

- **Question** Mme Gerber sur le Rephy : quelles sont les toxines mesurées ? comment peut-on accéder à la donnée ?

Marie MAILHEAU : les toxines suivies, en particulier dans la lagune de Salses-Leucate, sont celles émises par le Dinophysis. Ce sont des toxines lipophiles (diarrhéiques) (*nota – intitulé de ces toxines suivies : AO+DTXs+PTXs et AZAs et YTXs*).

Ce sont des données publiques, téléchargeables sur le site de l'Ifremer (<https://bulletinrephytox.fr/accueil>), mais comme les bulletins reprennent toutes les localisations et tous les phytoplanctons, ces données sont peu accessibles d'où notre analyse et compilation dans un graphique que l'on restitue tous les ans.

- **Question** Mme Battle : quels sont les records de salinité ?

MM : par exemple au mois de décembre : 36g de sel / litre, à l'anse de la Roquette alors qu'on est plutôt autour de 26g/l en cette saison.

III.4. Actions pour l'amélioration de la qualité des masses d'eau :

- Maîtriser les apports ponctuels : assainissement et pluvial à Opoul-Périllos, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Le Barcarès et Salses-le-Château.
- Maîtriser les apports diffus :
 - Zones Non Agricoles : Plan pluriannuel de Restauration des agouilles et restauration hydraulique de la Sagnette (compétence SMBVA, assistance à maîtrise d'ouvrage RIVAGE). Projet de l'enlèvement des épaves des bateaux sur DPM : inventaires et mises en demeure réalisées + enlèvements commencés (Saint-Laurent et Leucate).
 - Agricoles : Stratégie agricole validée en 2023 et mise en œuvre en cours. Notamment à travers des PAEC : gestion des parcelles favorables à la préservation de la qualité de l'eau et du maintien de la biodiversité et MAE sur la réduction des prélèvements eau.

Remarque sur la qualité des masses Eau :

- **Question** de Mme Roques sur le projet Épaves : c'est une bonne chose qui est réalisée, mais comment faire en sorte qu'il n'y ait pas tout ce nettoyage à recommencer ?

LF : en fait on hérite d'une situation de non-gestion, donc le travail de recensement et de nettoyage a été assez fastidieux. En revanche maintenant on connaît bien la situation et même pour les quelques bateaux qui traînent sans être des épaves on a plus de facilité à identifier les propriétaires. Connaissant la procédure, on sait aujourd'hui les accompagner pour qu'ils déconstruisent leur bateau (gratuitement). En outre cette opération a permis de contacter et sensibiliser les usagers concernés qui se sont bien mobilisés sur cette problématique.

- **Remarque** de M. Navarro : il serait intéressant de faire un suivi particulier de ces épaves après les tempêtes parce qu'il y a toujours des bateaux qui se détachent pendant ces événements.

M. PY : effectivement une veille par le syndicat RIVAGE, particulièrement à ce moment-là serait pertinente.

- **Remarque** sur la STEP de Salses par M. Navarro : il serait assez simple de déconnecter la sortie de la STEP de l'agouille principale et de faire circuler l'eau dans les zones humides pour une meilleure épuration.

M. Pellet : Salses et la CCCSM ont confié la GEMAPI au SMBVA, donc ce projet sera à voir avec eux dorénavant.

- **Remarque** sur la ressource en eau par Mme Roques : le problème de sécheresse est toujours prégnant, voire encore plus forte, que fait le SAGE / RIVAGE par rapport à cette problématique ?

MM : on a élaboré un PAEC sur une masse d'eau (les nappes) dont on n'a pas la gestion et avec des usagers qu'on ne connaît pas bien mais avec qui on souhaite ouvrir le dialogue. On participe et on soutient la concertation entre les usagers et avec les Nappes. En outre, on assure une veille de terrain sur notre territoire notamment pour les forages.

Mme Battle : à noter l'important travail de communication réalisé par les préfectures pour un dossier qui dépasse la concertation habituelle.

- **Question** sur la REUT par M. Roques : qu'est ce qui est fait sur le territoire ?

MM : il y a des projets portés par PMM (Saint-Hippolyte et Le Barcarès), et puis il y a des actions hors bassin versant à Roquefort des Corbières (Mme Theron-Chet précise qu'après une phase d'expérimentation, la REUT est à présent fonctionnelle) et un projet pour La Franqui par le GN (M. Py précise que ça serait pour irriguer la Prade mais sa viabilité économique est encore à l'étude). Mme Bossis précise qu'il n'y a pas que des problèmes administratifs pour finaliser rendre ces projets viables, mais également économiques ; en effet, c'est de l'eau qui coûte cher et n'est de fait pas toujours à la portée des vignerons. M. Pellet évoque aussi la problématique de la désalinisation qui devient une solution de plus en plus envisagée, mais que pareillement ; les coûts de l'eau sont importants, ils peuvent être multipliés par 8 ce qui freine beaucoup les projets. Toutefois ce coût excessif devient aussi un bon levier de sobriété.

III.5. Communication et sensibilisation :

- Bulletin mensuel : Observatoire de l'étang distribué par courrier pour affichage (mairie) et par mailing (150 personnes, dont des personnes rencontrées sur le terrain).
- Sorties Nature : bon succès 2023 (>298 personnes).
- Journée Terre et Lagune (et fête de la science)
- Maison Étang : 6 900 visiteurs (nouvelle animatrice : Juliette).

À noter : Le Parc Marin du Golfe du Lion élabore une campagne d'affiches et d'autocollants, ainsi qu'un programme soirées Apéro, auxquelles pourraient être intégrées nos problématiques communes (à voir avec la Maison de l'étang).

IV. PERSPECTIVES ET QUESTIONS DIVERSES

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Président de la CLE clôt la réunion et remercie les membres.

À noter que tous les documents sont disponibles sur demande auprès l'animatrice SAGE ou sur le **site RIVAGE** : <http://rivage-salses-leucate.org>. L'équipe du syndicat RIVAGE Salses-Leucate reste à la disposition de l'ensemble des participants pour tous renseignements complémentaires.

Marie MAILHEAU, Chargée de mission SAGE :
04.48.13.01.13/ marie.mailheau@syndicatrivage.fr
Syndicat RIVAGE, Hôtel de Ville, rue du Dr Sidras, 11 370 LEUCATE.

Le président de la Commission Locale de l'Eau,
Monsieur Michel PY.



